Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture **Sous-Direction des pêches maritimes** **Bureau de l'économie des pêches** Adresse : 3, place de Fontenoy 75700 Paris 07 SP Suivi par : B.BANCTEL Tél. : 01 49 55 82 42 Fax : 01 49 55 82 00	**CIRCULAIRE** **DPMA/SDPM/C2008-9602** **Date: 06/03/2008**

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexes : 4

Objet : Plan pour une pêche durable et responsable – Mise en place d'une mesure d'aide en faveur des navires de pêche et des marins les plus concernés par le contexte économique depuis le 1er février 2008

Bases juridiques :

– Règlement (CE) n 875/2007 du 24 juillet 2007 relatif à l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides *de minimis* dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture
– Circulaire DPMA/SDPM/C2006-9627 du 26 septembre 2006 portant sur le plan de sauvegarde des entreprises de pêche professionnelle

Résumé : La présente circulaire présente les modalités de paiement de l'acompte prévu au titre de la mesure d'aide.

Mots clés : Aides *de minimis*, Plan de Sauvetage et de Restructuration, Plan pour une pêche durable et responsable

Destinataires	
Pour exécution : - MM. les Préfets des régions littorales - MM. les Directeurs Régionaux des Affaires Maritimes - M. le Directeur Général du CNASEA	Pour information : - MM. les Directeurs Départementaux des Affaires Maritimes - M le directeur du GE CFDAM

Le 29 février 2008, le Ministre de l'agriculture et de la pêche a annoncé, dans le cadre du Plan pour une pêche durable et responsable, la mise en place d'une mesure d'aide d'urgence en faveur des navires de pêche et des marins les plus concernés par le contexte économique depuis le 1er février dernier.

Ces aides d'un montant total de 12 millions d'euros seront versées au titre d'une période de 4 mois (du 1er février au 31 mai 2008) dans le cadre du dispositif relatif aux aides *de minimis*, sauf pour les entreprises engagées dans un Plan de sauvetage et de restructuration (PSR). Pour celles-ci, les aides prendront la forme d'un complément au titre du sauvetage. Pour les entreprises non engagées dans un PSR mais qui apparaîtraient aujourd'hui en difficulté, la procédure du PSR sera ré-ouverte dans les meilleurs délais pour qu'ils puissent très rapidement y participer.

Ces aides seront mises en œuvre en deux étapes, tout d'abord sous la forme d'un acompte pour un montant total de 8 millions d'euros, puis ultérieurement, sous la forme d'un solde.

La présente circulaire détaille les modalités de mise en œuvre de cet acompte. Une seconde circulaire présentera le dispositif lié au versement du solde.

1- Bénéficiaires

Pour bénéficier d'une aide dans le cadre de cette mesure, une entreprise doit répondre aux conditions suivantes :

- être propriétaire d'au moins un navire actif au fichier flotte, à titre professionnel, et en vue de la commercialisation des produits, ou exploiter au moins un navire affrété dans les mêmes conditions ;
- être constitué en entreprise individuelle, en société de pêche artisanale, ou en société.

2- Conditions de versement de l'acompte

2-1 Montant de l'acompte

Une somme de 8 millions d'euros est réservée pour le versement de l'acompte.

Le montant de l'acompte est la somme des primes forfaitaires par navire (conformément au tableau ci-dessous) dont l'entreprise est affréteur ou propriétaire.

Ne peuvent être pris en compte dans le calcul que les navires dont l'engin principal inscrit au fichier flotte fait partie de la catégorie « Chaluts » soit les codes TBB, OTB, PTB, OTM, PTM et OTT, conformément au règlement (CE) n26/2004 modifié.

Longueur HT du navire en mètres	Prime forfaitaire par navire, en euros
$12 \leq x < 14$	3 000
$14 \leq x < 16$	5 000
$16 \leq x < 20$	7 500
$20 \leq x < 22$	10 000
$22 \leq x < 25$	15 000
$25 \leq x < 40$	20 000
$40 \leq x$	30 000

Pour les acomptes versés dans le cadre des aides *de minimis*, le montant total par entreprise est plafonné à 30 000 euros.

2-2 Modalités d'instruction des demandes

Les pêcheurs souhaitant bénéficier de l'aide d'urgence devront déposer une demande auprès des services des affaires maritimes (DDAM) au plus tard **le 21 mars 2008**, sur la base du formulaire joint en annexe (cf annexe 1).

Après vérification des informations figurant dans les demandes d'aide et vérification des disponibilités de crédits d'engagement auprès du CNASEA (annexe 3), les DRAM établiront des tableaux récapitulatifs des demandes reçues sur le modèle de l'annexe 2 et transmettront ces documents visés par le Préfet, ou son représentant, au CNASEA, accompagnés du RIB (le cas échéant) et du formulaire de demande de chaque bénéficiaire.

Ces transmissions interviendront régulièrement de façon à permettre le paiement dans les jours suivants le dépôt des demandes par les bénéficiaires.

2-3 Versement de l'acompte

L'acompte sera versé à chaque bénéficiaire par le CNASEA, dès réception des dossiers transmis par les DRAM.

Je vous demande de mettre en œuvre sans délai les dispositions de cette circulaire.

Vous me tiendrez informé de toute difficulté rencontrée dans son application.

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

Michel BARNIER

Annexe 1 : **Dossier de demande d'aide**
A retourner à la DDAM d'ici le 21 mars 2008

Demande d'aide en faveur
des navires de pêche les plus concernés par le contexte économique
depuis le 1er février 2008

IDENTITÉ DU DEMANDEUR :

N SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| **ou** N NUMAGRIT : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises *attribué par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche*

ou ❒ Aucun numéro attribué

Entreprise ayant bénéficié d'une aide dans le cadre du PSR ❒ OUI (dans ce cas l'aide objet de la présente demande sera versée sous la forme d'un complément au titre du sauvetage)
❒ NON (dans ce cas l'aide objet de la présente demande sera versée au titre du dispositif aides *de minimis*)

STATUT JURIDIQUE : ❒ SNC ❒ SCS ❒ SARL ❒ SA ❒ Armement coopératif ❒ GIE ❒ GAEC
❒ Entreprise individuelle ❒ Autres : ……………………………………………………………………

CIVILITE *(le cas échéant)* : ❒ Madame ❒ Mademoiselle ❒ Monsieur

NOM de naissance du demandeur **ou** du mandant[1] **ou** RAISON SOCIALE pour les personnes morales :
|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

NOM d'usage du demandeur **ou** du mandant[1] **ou** APPELLATION COMMERCIALE pour les personnes morales :
|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Prénom :|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Date de naissance : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

Adresse (siège social pour les entreprises) : ……………………………………………………………………………
………

Code postal : |__|__|__|__|__| Commune : ……………………………………………………………………………

❒ Vous avez un compte bancaire unique ou plusieurs comptes bancaires pour le versement des aides. Le service instructeur connaît ce(s) compte(s) et en possède le(s) RIB. Indiquez les coordonnées du compte choisi pour le versement de la présente aide : Code établissement |__|__|__|__|__| Code guichet |__|__|__|__|__| N compte |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| Clé |__|__|
❒ Vous choisissez un nouveau compte bancaire : joindre un RIB.

LISTE DES NAVIRES :

Numéro du navire	Longueur HT	Engin principal

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je m'engage à :
- ne pas retirer ma demande après son dépôt ;
- à respecter les conditions définies par la circulaire relative à la mesure d'aide.

J'atteste sur l'honneur que les renseignements fournis à l'appui de la présente demande sont sincères et véritables (Art. 22. II de la loi 68-90 du 31 juillet 1968) et j'autorise la Direction Départementale des Affaires Maritimes à vérifier leur exactitude auprès du ou des organismes compétents ;

Je reconnais être informé qu'en cas de fausse déclaration ou de non-respect de mes engagements, l'aide sera annulée et je m'engage à rembourser les sommes perçues, assorties des intérêts au taux légal ;

Dans ces conditions, je demande à bénéficier de l'aide correspondante.

Nom et signature du représentant légal : Fait à le	Service instructeur :

1 Cas des copropriétaires : Seul le mandant doit remplir un formulaire de demande accompagné de la convention de mandat (selon le modèle annexé) ainsi que de l'acte de francisation

Annexe 2

ETAT RECAPITULATIF DES ACOMPTES

Identité de l'entreprise	**Numéro de navire**	**Date de dépôt**	**Numéro SIRET**	**Aide sauvetage** (indiquer S) **Aide *de minimis*** (indiquer M)	**Montant de l'acompte à verser**

Annexe 3

FICHE DE DEMANDE D'ENGAGEMENT COMPTABLE

1. Identification de l'administration responsable

Service instructeur : Région ou Département :

Personne à contacter :

Tél. : _ _ - _ _ - _ _ - _ _ - _ _ / Fax : _ _ - _ _ - _ _ - _ _ - _ _ / Mail : .....

2. Identification du dossier

N de dossier (*à renseigner par le Cnasea*): |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Dispositif d'aide : .....

Mesure : .....

.....

Entreprise ayant bénéficié d'une aide dans le cadre du PSR : ❒ OUI ❒ NON

3. Identification du bénéficiaire

Personne physique	**Adresse postale** :
Titre : ❒ M. ❒ Mme ❒ Mlle	N rue :
Nom de naissance : Nom d'usage *(si différent)* :	Complément : Code postal : |__|__|__|__|__|
Prénom :	Commune :
Date de naissance : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|	
Commune de naissance : Pays de naissance :	**Projet :**
N SIRET (ou SIREN) : |__|__|__|__|__|__|__|__|__| |__|__|__|__|__|	Code postal : |__|__|__|__|__| Commune : Département :
N PACAGE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|	
Personne morale	
Raison sociale :	**Domiciliation bancaire** :
Date d'immatriculation au RCS : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|	Code banque : |__|__|__|__|__| Code guichet : |__|__|__|__|__| N de compte :
N SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__| |__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Forme juridique :	

4. Réservation de crédits :

Nombre d'engagements prévus : 2

	N enveloppe d'imputation	Montant demandé
Etat	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|	|__|__|__| |__|__|__|,|__|__| €

Demande en date du : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__| **Cachet et signature du service instructeur**	❒ N d'engagement comptable : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| ❒ Pas de disponible Le |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__| **Cachet et signature DR CNASEA**

ATTENTION :

LE SERVICE INSTRUCTEUR DOIT TRANSMETTRE UNE COPIE DATEE ET SIGNEE DE L'ENGAGEMENT JURIDIQUE (DECISION D'ATTRIBUTION) A LA DR DU CNASEA

FICHE DE DEMANDE DE DESENGAGEMENT COMPTABLE

Numéro de l'enveloppe d'imputation [2] *:* |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Numéro d'engagement comptable initial [3] *:* |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

1. Identification de l'administration responsable

Service instructeur : Région ou Département :

Personne à contacter :

Tél. : _ _ - _ _ - _ _ - _ _ - _ _ / Fax : _ _ - _ _ - _ _ - _ _ - _ _ / Mail : ……………………………………………………………………

2. Identification du dossier

N de dossier (*à renseigner par le Cnasea*): |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Dispositif d'aide : ……

Mesure (N et libellé) : ……

……

3. Identification du bénéficiaire

Personne physique	Personne morale
Titre : ❐ M. ❐ Mme ❐ Mlle	Raison sociale :
Nom de naissance : Nom d'usage *(si différent)* :	
Prénom :	
N SIRET (ou SIREN) : |__|__|__|__|__|__|__|__|__| |__|__|__|__|__|	N SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__||__|__|__|__|__|
N PACAGE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|	

4. Désengagement comptable

Financeur	Montant engagé initial	Montant à désengager	Montant de l'engagement après désengagement
Etat	|__|__|__| |__|__|__|,|__|__| €	|__|__|__| |__|__|__|,|__|__| €	|__|__|__| |__|__|__|,|__|__| €

---

[2] **Reportez le n° de l'enveloppe d'imputation mentionné sur la demande d'engagement comptable préalable.**

[3] **Reportez le n° d'engagement comptable mentionné sur la demande d'engagement comptable préalable.**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture **Sous-Direction des pêches maritimes** **Bureau de l'économie des pêches** Adresse : 3, place de Fontenoy 75700 Paris 07 SP Suivi par : B.BANCTEL Tél. : 01 49 55 82 42 Fax : 01 49 55 82 00	**CIRCULAIRE** **DPMA/SDPM/C2008-9602** **Date: 06/03/2008**

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexes : 4

Objet : Plan pour une pêche durable et responsable – Mise en place d'une mesure d'aide en faveur des navires de pêche et des marins les plus concernés par le contexte économique depuis le 1er février 2008

Bases juridiques :

– Règlement (CE) n 875/2007 du 24 juillet 2007 relatif à l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides *de minimis* dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture
– Circulaire DPMA/SDPM/C2006-9627 du 26 septembre 2006 portant sur le plan de sauvegarde des entreprises de pêche professionnelle

Résumé : La présente circulaire présente les modalités de paiement de l'acompte prévu au titre de la mesure d'aide.

Mots clés : Aides *de minimis*, Plan de Sauvetage et de Restructuration, Plan pour une pêche durable et responsable

Destinataires	
Pour exécution : - MM. les Préfets des régions littorales - MM. les Directeurs Régionaux des Affaires Maritimes - M. le Directeur Général du CNASEA	Pour information : - MM. les Directeurs Départementaux des Affaires Maritimes - M le directeur du GE CFDAM